

LE MOT DU MAIRE

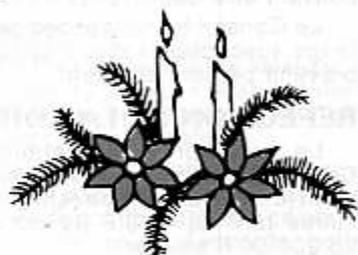
1984 vient de se terminer. Tel un métronome infatigable, après avoir égrené les quatre saisons, le sablier du temps s'est retourné, et recommence à comptabiliser 365 nouveaux jours.

Grâce à l'Œil de Hinx, permettez-moi d'entrer dans votre foyer vous apporter mes meilleurs vœux pour 1985.

BONNE ANNÉE



BONNE



ANNÉE

DU CINEMA A HINX ?

Cela sera vrai le mardi 15 Janvier à 20 h. 30 grâce au cinéma ambulant UTOPIA.

Vous serez surpris de constater comment, avec quelques aménagements judicieux, les responsables d'Utopia réussissent à nous faire oublier que nous nous trouvons dans un car et non dans une véritable salle de cinéma ! Mais soyez à l'heure car il n'y a que 45 places...

Au programme : « LA TRICHE » de Yannick BELON avec Victor LAÏNOUX.

NOMBREUX CHANGEMENTS A HINX !

En effet, le 9 Octobre, Patricia PONS prenait la suite de Domi DARRACQ dans la gérance du Bar « Les Ponpons » (juste retour aux sources !) (et quel retour !!!...).

Le 1^{er} Novembre, les époux LINXE prenaient une retraite bien méritée et confiaient leur fonds de commerce à M. et M^{me} Guy SOUBESETE. Notre nouveau et jeune boucher, domicilié actuellement à Gourbera, nous vient de l'Hypermarché Friand Saint-Pierre.

Enfin, le 1^{er} Décembre, M. DUPUY, après une réception pour le moins réussie, succédait à M^{me} TOMAS, au Bar-Tabac « Chez Viviane ».

Souhaitons à ces nouveaux et sympathiques gérants de réussir dans leur entreprise et qu'ils trouvent auprès de la population hinxoise le soutien qu'ils méritent.

Signalons, par ailleurs, le transfert du Cabinet d'Architecte-DPLG Bernard DARTEYRON qui quitte « Le Castéra » pour « Le Moulin » à Hinx.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 1984

RENOUVELLEMENT DE LA LOCATION DE LA MAISON GOURBIL

Le bail est reconduit pour un an à M. et M^{me} Séraphin FELGUERA, à titre provisoire et pour la somme de 700,00 F par mois.

INDEMNITÉ DE CONSEIL

En application de l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, le Conseil Municipal vote l'indemnité de conseil à M. BONNAN, Receveur Municipal, en sa qualité de conseiller économique et financier de la commune.

VENTE DE BOIS

Le Maire informe le Conseil Municipal que la vente aux enchères de la dernière coupe réalisée s'est très bien déroulée pour notre commune puisqu'elle a rapporté la somme de 158.000,00 F pour 143 m³ de bois de qualité exceptionnelle il est vrai.

PROJET DE ZONE ARTISANALE

La commission du P.O.S. s'est réunie et s'est prononcée sur ce projet : le terrain le plus indiqué est situé derrière la « SODIMA », et fait une superficie de 2 ha 04.

Cependant, ce terrain est la propriété de M. DUCASSE Yvon. Celui-ci serait néanmoins prêt à l'échanger, à l'amiable, contre une surface identique située au Landran.

Le Conseil Municipal en accepte le principe à l'unanimité, et charge le Maire de mener à bien cette transaction.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 1984

RESTAURANT D'ENFANTS

Sur proposition de la Commission des Bâtiments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la candidature de l'Entreprise DENGUIN de Saubusse pour l'équipement des cuisines, le devis présenté s'élevant à 110.795,00 F (H.T.).

CLASSE DE NEIGE

Une opération de classe transplantée à la neige pendant 14 jours et pour les 18 élèves des cours moyens (classe de M. SAUBADU) devant avoir lieu durant cette année scolaire, le Conseil Municipal accorde à l'unanimité une subvention de 5.000,00 F afin d'aider cette initiative. Ce soutien financier vient compléter les subventions déjà acquises et se répartissant comme suit :

- 7.000,00 F de l'Association des Parents d'Elèves,
- 2.700,00 F de la Coopérative Scolaire,
- 5.300,00 F du Département,

le restant du coût étant à la charge des familles (395,00 F/élève).

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE

M. DUBRASQUET informe le Conseil Municipal qu'une section danse va être créée au sein de l'Ecole Départementale de Musique des Landes. En outre, après l'enquête réalisée avec la collaboration de Josette DARTEYRON au niveau de notre commune et des voisines fait apparaître la possibilité d'ouverture sur Hinx d'une heure pour enfants et d'une heure trente pour adultes.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette création sous réserve que le coût de cette section danse soit entièrement converti par les cotisations demandées aux élèves (15.500,00 F).

PRIX DE LA LICENCE RESTREINTE POUR LES DEBITS DE BOISSON

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité ce prix à 125,00 F par an.

CONVENTIONS

Le Conseil Municipal charge le Maire de signer les renouvellements de convention entre :

— la commune, l'école publique de Hinx représentée par sa Directrice, M^{me} DARRIOT, et l'Ecole Départementale de Musique et de Danse des Landes représentée par M^{me} FOU-CAT, chef de secteur, en vue de l'utilisation d'une partie des locaux scolaires pour les cours de musique ;

— la commune, l'école publique de Hinx et le Foyer Rural représenté par son Président, M. SAUBADU, en vue de l'utilisation du fronton, du préau et des sanitaires situés dans l'enceinte de l'Ecole.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 1984

CREATION D'UNE Z.A.D.

Le Conseil Municipal, considérant que l'acquisition rapide de terrains par la commune est indispensable pour l'aménagement d'un complexe sportif ainsi que pour la sécurité routière (parking), considérant la nécessité de constituer une réserve foncière en vue de la création de lotissements afin de maintenir le rythme de croissance élevé de la commune (9 permis de construire en moyenne dans les six dernières années, 12 jusqu'à ce jour en 1984), après en avoir délibéré et à l'unanimité présente, demande à M. le Préfet des Landes Commissaire de la République de créer deux Zones d'Aménagement Différées :

1°) ZAD de « HUZERES » soit une superficie de 7 ha 29 a et 10 ca, située entre l'église et le groupe scolaire, et exploitée actuellement par M. LAGRASSE Pierre qui en est locataire ;

2°) ZAD de « MONSECOURS » soit une superficie de 2 ha 90 a et 05 ca, située entre les routes de Gamarde et de Montfort, à la hauteur du Bar LESCOUMERES, et non exploitée depuis des années.

PLAN LOCAL DE L'HABITAT

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un plan de ce type est en projet sur les cantons de Montfort et de Mugron, son but étant de favoriser la rénovation de certaines habitations pour développer la location, des aides importantes pouvant être débouclées à cet usage.

Le Conseil Municipal décide d'établir la liste des propriétaires susceptibles d'être concernés par ce plan, et de les prévenir personnellement.

REFECTION DE LA ROUTE DE GOOS

Le travail prévu est terminé, mais le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de prolonger le revêtement jusqu'à la limite de Hinx, soit 670 m supplémentaires au même tarif de 4,13 F du m² soit une dépense totale de 25.000,00 F environ.

Par ailleurs, il est souhaitable de buser les fossés sur 90 m (pour un diamètre de 50 cm) à la hauteur de « Larrouquette », soit un budget de 20.000,00 F maximum.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, une somme de 45.000,00 F pour terminer ces travaux.

BAIL TOLLIS

Suite au décès de M. Joseph TOLLIS, le bail de location du lot n° 12 du Landran doit être modifié et établi au nom de M^{me} TOLLIS Paule, sa femme, qui reprend l'exploitation.

Le Conseil Municipal donne son accord et charge le Maire de ces formalités.

REFECTION DU BUREAU DE POSTE

Le Conseil Municipal donne son accord pour la remise en état du local d'habitation dépendant du bureau de poste : cuisine à repeindre et divers...

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 1984

Z.A.D.

Le Maire informe le Conseil Municipal que les deux ZAD demandées ont été homologuées par le Préfet des Landes, la commune y exerce donc le droit de préemption, c'est-à-dire qu'en cas de vente de ces terrains, elle est prioritaire pour l'achat.

LOTISSEMENT LABOUYRIE

Il y a quelques années, le Conseil Municipal refusait la création de ce lotissement pour cause de non conformité au niveau de l'écoulement des eaux pluviales d'une part, et des risques d'infiltration d'eau dans les sous-sols des maisons d'autre part du fait de la proximité de la nappe phréatique.

Ces problèmes étant aujourd'hui résolus, le Conseil Municipal apporte son soutien aux promoteurs par une délibération et une lettre à la Direction Départementale de l'Équipement, afin d'obtenir l'autorisation d'implantation de ce lotissement (21 lots d'environ 1.000 m²).

REFECTION DE LA ROUTE DE GOOS

Suite aux remarques de MM. Dominique LATASTE et CAULES, concernant la qualité du travail réalisé par endroit sur cette route, M. BATS propose que le Conseil Municipal émette, par écrit, des réserves concernant la durabilité de la chaussée, en particulier à la hauteur de chez MM. LABADIE, DIAZ et LABORDE.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et charge le Maire de faire le nécessaire.

FISCALITE S.I.V.O.M.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le SIVOM de Montfort s'est prononcé pour une fiscalisation directe de son budget, c'est-à-dire que la part incombant au SIVOM sera indiquée directement sur la feuille d'imposition des taxes locales, et non plus englobée dans la part communale comme jusqu'à présent (rassurez-vous, le total ne changera pas pour autant...).

COTES MOBILIERES

Dans le but de rééquilibrer l'imposition locale, un formulaire sera adressé aux propriétaires des maisons dont la construction est postérieure à 1970, mais dont l'intérieur a été amélioré depuis.

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de subvention émanant du collège « Jean-Moulin » de Saint-Paul-lès-Dax, où deux élèves de Hinx sont scolarisés en classe de 3^{me}, en vue d'une classe de neige.

Du fait, d'une part, de l'existence d'une classe transplantée à l'école de Hinx, profitant donc en principe à tous nos enfants, et d'autre part de risque de multiplication de ce genre de demandes, le Conseil Municipal refuse d'accorder cette subvention.

CAVEAU COMMUNAL

Le Maire informe le Conseil Municipal que M. LABORDE Emmanuel qui avait été chargé de cette construction ayant actuellement trop de travail a préféré confier cette réalisation à M. PONS.

FORÊTS NON SOUMISES

Suite au travail réalisé par la Commission des Bois, il apparaît qu'il est possible de tirer des revenus substantiels pour la commune d'une exploitation rationnelle de ces bois. M. LATASTE Michel est chargé par le Conseil Municipal de finaliser ce programme.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES

20.09.84 : Cécile GARCIA (à Dax)
11.12.84 : Sandrine ITURZAETA (à Dax)

MARIAGES

13.10.84 : Christine SAINT MARTIN de Hinx avec Stéphane Jacky DARC de Narrosse
27.10.84 : Christine LAMAGNERE de Pontonx avec Eric LAGRASSE de Hinx

DECES

10.11.84 : REGNIER Marie Evelyne (route de Gamarde)

DU NOUVEAU EN PROJET...

Comme nous l'avons déjà évoqué dans un précédent numéro de « L'Œil de Hinx », pourquoi ne pas jumeler notre commune avec une semblable existant quelque part en France ?

Mais qu'est-ce qu'un jumelage, et quel est son intérêt ? Il faut d'abord savoir que cette démarche n'est pas réservée aux seules grandes agglomérations ; si Bordeaux est jumelée à Madrid ou Dax à Logrono, nombreuses sont les communes, certaines même plus petites que Hinx, qui ont déjà réalisé cette opération.

En effet, les avantages d'un jumelage conçu sur de bonnes bases sont multiples ; mais avant tout, le jumelage est un état d'esprit, une prise de conscience, se traduisant par une volonté d'agir en vue d'une coopération entre les deux communes concernées, et pour le développement de liens d'amitié entre les deux populations.

A titre d'exemple, voici quelques témoignages fournis par des habitants de communes déjà jumelées :

« ... Le jumelage m'a permis de retrouver des amis avec qui j'avais fait connaissance durant la dernière guerre puisqu'ils étaient réfugiés chez nous... » M. M... de Cauna.

« ... Mes enfants sont ravis, ils ont de nouveaux copains chez qui ils doivent même aller en vacances cette année... » Mme S... de Saint-Vincent-de-Paul.

« Moi qui suis agriculteur, j'ai fait connaissance avec des cultivateurs de là-bas et nous avons pu comparer nos méthodes de travail » M. R... de Cauna.

« C'est super, tous les ans, y'a une fête du jumelage, un coup, on va chez eux, un coup c'est eux qui viennent, on s'amuse vachement... » Olivier B... de Saint-Vincent-de-Paul.

C'est sur ces bases que l'association « VIVRE A HINX » désire se lancer dans l'aventure. Cependant, comme pour n'importe quelle opération d'envergure, une poignée d'individus, malgré leurs volontés, reste inefficace.

Nous lançons donc un appel à toutes celles et à tous ceux qui sont intéressés par ce projet, afin qu'ils viennent grossir nos rangs et ainsi assurer le succès de l'entreprise.

Réfléchissez également sur le coin de France qui vous attire le plus, discutez en autour de vous, plus nous parlerons de ce projet, plus nous le préparerons, et plus le jumelage sera de qualité et donc profitable.

A bientôt

FOYER RURAL DE HINX

BASKET-BALL - BASKET-BALL

La trêve de Noël est là, aussi un bilan à la mi-saison est-il utile.

85 licenciés disputent cette année les deux championnats FFBB et UFOLEP où nos neuf équipes sont engagées. (2 féminines et 7 masculines). L'effectif se maintient donc au même niveau que celui de l'an passé, les quelques départs étant compensés par l'arrivée de tout jeunes ou le retour d'anciens qui avaient gardé leurs baskets dans un coin du placard. Le nombre de jeunes est toujours important, leur encadrement reste primordial. Grâce à leur bonne volonté et leur dévouement, les plus grands assurent chaque semaine, un entraînement régulier et efficace. Nous ne pouvons que remercier et encourager ces entraîneurs bénévoles présents chaque mardi et samedi auprès de nos enfants tels Sylvie Dutouya, Dominique Tollis, Philippe Pinaquy, ou Eric Berthe.

Et les résultats...

Les poussins, benjamins, minimes, disputaient leurs premières rencontres les classant soit en série A (les meilleures équipes), soit en série B ou C. Pour la première année, toutes les équipes engagées - excepté celle des poussins I, débutants - se classaient en série A après une succession de victoires encourageantes. La suite du championnat sera sans doute plus difficile et, de ce fait, nos jeunes poulains devront continuer à travailler et à progresser s'ils veulent bien figurer.

Autre grande satisfaction, l'excellent comportement de l'équipe juniors. Composée de 6 joueurs dont 3 cadets, elle a, jusqu'à ce jour, réussi un sans-faute. La relève se prépare de belle manière.

Chez les plus grands, 3 équipes sont engagées, 2 masculines et 1 féminine.

Les réservistes, champions 4^e série l'an passé, continuent sur leur lancée après leur montée en catégorie supérieure. Ils terminent les matches-aller seconds de leur poule. Feront-ils un nouveau bon en avant ? Pourquoi pas !

Les féminines, elles aussi, ont franchi l'échelon supérieur et évoluent en Excellence départementale. Après un début de saison très brillant, elles se sont essouffées ensuite mais gardent toujours le contact avec les équipes de tête.

Les seniors masculins disputent pour la 3^{ème} année le championnat Excellence départementale. Les matches-aller sont terminés et notre équipe se trouve dans le peloton de tête. Avec un travail sérieux et collectif sous la direction de Didier Berthe, la suite du championnat peut être envisagée avec sérénité et ambition. La montée en Aquitaine pourrait en être la récompense.

APPEL A BENEVOLES

La bonne marche de la section basket est liée à l'action de bénévoles, en particulier auprès des plus jeunes.

L'un des problèmes épineux du moment tient aux difficultés d'assurer le transport des enfants, le samedi, aux quatre coins de la Chalosse. Aussi lançons-nous un appel à toutes les bonnes volontés du village. Si vous acceptez d'assurer ce transport, ne serait-ce qu'une fois par an, veuillez contacter les responsables ou répondre à leur sollicitation. Au nom des enfants, nous vous en remercions.

Responsables transport : Jacques Jaspard et Bernard Tastet.



Sona las campanas, Maria-Loïs,
Sona mon esper, i a monde sus la plaça
Sona, lo qui aime son país
S'a ganhat lo dret de l'espier de facia.

Los de Nadau

Quelques mots qui font chaud à tous ceux qui aiment et font vivre leur pays.

Los de Nadau sont passés un soir à Hinx ; dans leur périple ils se sont arrêtés chez nous avec leur musique et ce verbe gascon qui n'a jamais voulu franchir la Garonne tant il fait bon vivre dans notre pays. Ils ont chanté la montagne, la vallée, l'amitié des hommes, la tristesse du pays qui se vide et le tout dans la joie, la bonne humeur et le bon goût du vin nouveau.

La soirée débuta sous les meilleurs auspices avec la chorale « Cante Chalosse » qui compte dans ses rangs les voix de quelques Hinois ; et la fête gasconne s'acheva au son des rythmes d'autrefois.

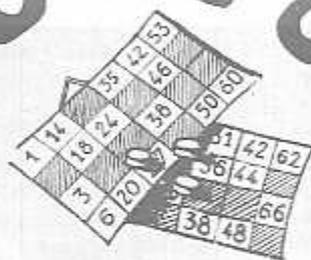
François LABATTUT



N'oubliez pas le concours de belote qui aura lieu le samedi
2 Février 1985.

HINX

LOTO



Le 15 déc 84

1. 6 CANARDS
2. 1 BICYCLETTE
3. 1 CARABINE
4. 1 AGNEAU
5. ...

Loh 20

organisé par le Foyer Rural

Une nouvelle activité est née dernièrement au sein du Foyer de Hinx, il s'agit d'un atelier de sérigraphie qui se propose d'accueillir ceux qui voudraient s'initier à cette technique d'impression

- sur tissu - (tea-shirts)
- sur papier - (affiches diverses)

Premier essai concluant : les affiches annonçant le Loto du Foyer le 15 Décembre 1984 ont été réalisées à l'atelier de sérigraphie.

Un appel est lancé aux Associations de Hinx ou des environs, qui désireraient utiliser ce genre d'affiches pour leurs festivités.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à : Daniel LABAT, à l'école ou à Sylvie DUTOUYA à Eslous.

AU MUSEE DE LA CHALOSSE

La prochaine exposition de l'été 1985 au Musée de la Chalosse aura pour thème :

« Vêtements, linges de maison en Chalosse autrefois ».

Une première partie présentera les objets de filage, tissage, broderie, repassage..., une seconde, les matières premières : lin, chanvre, coton, laine.

L'essentiel de la présentation sera consacré aux vêtements d'enfant, d'homme, de femme, vêtements de baptême, de mariage, de deuil, de tous les jours, du dimanche ; les linges de maison compléteront cette exposition : linge de table, literie, rideaux...

Nous lançons un appel à tous ceux qui conservent chez eux ces témoins d'une époque révolue, ces marques de notre identité chalossaise. La Chalosse avait ses coutumes pour s'habiller, orner la maison, recevoir ou tout simplement travailler ; les motifs de tissage, les points de broderie, les dentelles appartiennent aussi à notre patrimoine.

Les objets prêtés vous seront restitués si vous le désirez à l'issue de l'exposition. Pour que le Musée de la Chalosse soit vivant, nous avons besoin du concours de tous les Chalossais.

(Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez vous adresser à Françoise GAILLAT, tél. 97.96.90).

CLUB HINXOIS

DU

TROISIEME AGE

Nous nous étions promis, il y a quelque 4 ans, de retourner déguster un méchoui dans une grotte espagnole, à SARE, plus exactement ; c'est chose faite depuis septembre. Première pour les uns, récidive pour les autres, personne n'a été déçu cette fois encore : la « chair » était bonne, le vin généreux, le cadre inhabituel. Il faisait beau et nous avons traversé allègrement le sous-bois qui nous y conduisait, guidés que nous étions par une fumée sur la hauteur (comme dans « Madame Butterfly », nous aurions pu chanter « ... au loin, une fumée... »), mais aussi, plus nous nous en rapprochions, par le fumet que les sucs du mouton sécrétaient.

Le matin, c'était, de tradition, pour sacrifier à notre enrichissement tant culturel que folklorique, la visite du Musée de Bayonne, le Basque, bien entendu : toute la vie du pays euzkadi se retrouve là, dans ses multiples salles bien aménagées. Ethnographes amateurs, nous voici admiratifs devant la reconstitution des habitations d'antan, et je vous livre tout en vrac : les costumes, la chapelle, les pastorales, les guerres napoléoniennes, les petits métiers, le cabinet des sorcières, la salle de la pelote, les danses, les jeux, la salle israélite... le pourquoi de cette salle ? Ce sont les Juifs qui ont introduit le chocolat en France. Le mobilier typique basque, foncé souvent, richement sculpté nous séduit. Il y a même la cage de la femme volage que l'on descendait dans la Nive ! Un hommage est rendu à ses illustres hôtes de passage, des écrivains entre autres, tels P. Loti figurant sur une toile sur fond de minarets, Lichtenberger dont « Le Petit Chose » charma nos jeunes années...

Retour par la Croix de Mouguères, le littoral, avec halte à Capbreton. Bref, encore une excellente journée à marquer d'une pierre blanche dans l'album des souvenirs.

Le restaurant de Garrey nous reçoit une nouvelle fois en octobre, pour notre satisfaction à tous. Rien ne laisse à désirer de l'accueil, comme de la table. La quête faite à l'issue du repas, cette année en faveur de « La Recherche Médicale » (nos chercheurs ont grand besoin de fonds), a rapporté près de 850 Francs.

Et nous nous sommes séparés contents, nous fixant rendez-vous même endroit, même heure, pour le 20 Janvier 1985.

En attendant ce jour, nos vœux vous accompagnent déjà.



Extrait du livre « Chez Nous », Editions Plon

« Elle concerne beaucoup de familles, chez nous... la M. S. A. »

Extrait du livre « Chez Nous » Editions Plon



— Des agriculteurs se retrouvent de temps en temps pour réfléchir ensemble à tel ou tel secteur de leur vie, analyser ce qui les marque, les préoccupe... Dernièrement nous avons réfléchi à la M.S.A. (Mutualité Sociale Agricole). En effet, en Octobre dernier, les agriculteurs, les salariés, les employeurs dans l'agriculture, qui constituent les 3 collèges, ont été appelés à élire leurs délégués communaux.

— A quelques-uns, nous avons voulu réfléchir sur cette couverture sociale en agriculture et connaître les grandes étapes de cette organisation qui protège, dans les Landes, 63.000 personnes et sur le plan National un français sur dix.

— La M.S.A. est une organisation professionnelle de droit privé, gérée par les agriculteurs, qui assure l'application de la législation sociale agricole aux exploitants agricoles et aux salariés de l'agriculture.

— Pourquoi les agriculteurs bénéficient-ils d'un régime de protection sociale particulier et s'y montrent-ils si attachés ?

Dans le passé cela est dû à la solidarité des hommes, animés d'un idéal de service. Ils ont montré qu'ils pouvaient transformer les conditions de vie des agriculteurs et de leurs familles, et ainsi, les faire participer au progrès social.

— C'est au cours de la moitié du 19^e s. que les agriculteurs ont senti le besoin d'une certaine organisation collective de leur profession ; ils ont créé des MUTUELLES agricoles pour faire face aux difficultés entraînées par la perte de bétail, la destruction par l'incendie de leurs biens de production. En 1889 il en existe déjà 557.

— A partir de 1900 plusieurs LOIS structurent cette grande organisation que sera la M.S.A.

— Voici quelques grandes étapes de la mise en œuvre d'une protection sociale complète :

1945 : la M.S.A. ne fusionne pas avec la S.S. du régime général.

1948 : avantages acquis en matière d'assurance « maladie », indemnité journalière, taux des prestations.

1950-58 : le taux de prestation est amélioré à plusieurs reprises.

1968 : disparition des principales différences ; transformation des modes de fixation des cotisations (salaire réel et non salaire minimum agricole).
A la fin de la guerre de 39-45 les exploitants agriculteurs touchent les allocations familiales mais n'ont pas d'autre protection.



1952 : création de l'assurance vieillesse.

1955 : création de l'allocation de la mère au foyer.

1961 : création de l'assurance maladie, maternité, invalidité des exploitants agricoles (AMEXA qui apporte une véritable sécurité aux agriculteurs).

1966 : création de l'AAEXA : institution de l'assurance obligatoire contre les accidents pour les exploitants (soins, pension d'invalidité...).

Voici quelques grandes dates qui marquent l'organisation de la protection sociale en agriculture. La M.S.A., c'est la Sécurité Sociale du Monde Agricole. A la S.S. pas d'interlocuteurs élus entre les assujettis et les délégués au conseil d'administration qui n'ont de compte à rendre qu'à la fin de leur mandat de 6 ans.

— A la M.S.A. il existe des représentants délégués aux niveaux : communal, cantonal, départemental. Ces derniers doivent répondre de leur gestion, chaque année à l'occasion de l'assemblée générale. Fréquemment les délégués cantonaux sont consultés au sujet de leurs mandats. L'échelon local permet un dialogue permanent entre la M.S.A. et ses adhérents.

— Le Conseil d'Administration de la M.S.A. au plan départemental est constitué par 10 exploitants, 8 salariés, 5 employeurs, 2 membres désignés par les UDAF (et 2 représentants du personnel de la caisse avec voix consultative). Ce C.A. doit rendre compte de sa gestion à l'Assemblée Générale.

La loi du 2 janvier 84 a décidé :

- Mandat des élus : 5 ans
 - Electeur : au moins 16 ans
 - Eligible : 18 ans accomplis
- et renouvellement complet des administrateurs : tous les 5 ans.

OUI, la M.S.A. est l'affaire de tous.

OUI les agriculteurs et les salariés sont attachés à leur régime spécifique de protection sociale.

J.J.S.M.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



COMPTE RENDU MORAL

L'Association des Parents d'Élèves F.C.P.E. a tenu son Assemblée générale le 11 Septembre 1984.

Au cours de cette réunion, le Bureau a été reconduit dans ses fonctions. Une liste de candidats a été établie pour les élections au Conseil d'École du 20 Octobre.

Trois de nos candidats ont été élus.

COMPTE RENDU FINANCIER DE L'ANNEE SCOLAIRE 1983/1984

Recettes	Dépenses
Sapins de Noël 5.100 F.	Coopérative scolaire 3.000 F.
Loto 3.500 F.	Voyage à Paris 3.000 F.
	Prévisions pour 1984/1985
Récupération verre... 400 F.	Coopérative scolaire 3.000 F.
Cuisinations locales.. 200 F.	Classe de neige 7.000 F.

ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

L'Association des Parents d'Élèves vous remercie de votre générosité lors de sa distribution des sapins de Noël.

Vous avez pu constater qu'un container destiné à la récupération du verre se trouve sur la Place des Arènes. Il y restera jusqu'à la fin du mois.

Toutefois, un ramassage sera effectué le dimanche 27 Janvier 1985 chez toutes les familles qui en feront la demande auprès de :

Mme LOMENECH 89.52.92

M. LABATTUT 89.52.30

Fidèles à leur tradition, les Parents d'Élèves ont continué l'aménagement de la cour de récréation.

Pour la deuxième année consécutive, les enseignants et les parents se sont réunis dans chaque classe pour s'entretenir des travaux scolaires de nos enfants et permettre ainsi de créer un climat favorable au meilleur épanouissement scolaire.

M. SAUBADU emmènera ses Cours Moyens à BEDOUS le 8 au 21 Février 1985 en classe transplantée (Classe de neige).

Le dimanche 20 Janvier 1985, à 15 heures, aura lieu le Loto de l'Association avec de nombreux lots - 1^{er} lot : 1 Téléviseur NB. Des parties seront réservées aux enfants.

Les personnes désirant faire parvenir des lots peuvent les remettre à Mesdames LABAT et PEYRUSAUBES.

Nous vous espérons nombreux lors de cette manifestation où nous souhaitons rencontrer de nouvelles familles hinxoises.

1 Kg 960

Pour les amateurs de champignons, inutile de vous y précipiter, vous avez tout le temps de lire votre journal, car il n'a pas été trouvé ces jours-ci.

Si la saison a été moyenne le nombre de chercheurs va progressant d'année en année, certains ou certaines ont de la chance. Il doit bien rester quelque coin pas très fréquenté dans les (caous) de Hinx pour trouver un aussi beau spécimen. Que ceux qui croiraient reconnaître le coin se détrompent, la photo n'a pas été prise sur le lieu même pour les raisons que tout vrai chercheur comprendra.

UNE BONNE YD



Directeur de la publication : DUBRASQUET Frédéric
Imprimeur DUCASSE-DUHON, 23, rue Saint-Pierre, 40100 DAX
Dépôt Légal : N° 144 - Janvier 1985
Photos et textes : tous droits réservés.

Amour, violence et prison à Hinx, en 1550

Voici le récit de la mésaventure savoureuse et instructive d'un seigneur chalossais, au milieu du XVI^e siècle.

Bertrand de POILOUAUT, baron de Hinx, était un escuier âgé de 25 ans. Il vivait avec son père au château de Hinx. Beau, hardi, plein de fougue, il ne manquait pas une occasion de conter fleurette à quelque jeune paysanne des fermes des alentours du château. Le voici amoureux de la belle et jeune Marie, fille de Janinot, laboureur à Hinx.

« En l'année mil cinq cent cinquante, environ le mois de mars, Bertrand de POILOUAUT aurait été amoureux de Marie TESTEMALLE, fille de Janinot TESTEMALLE, laboureur dudit lieu de HINX ; pour jouir de laquelle (de Marie), il aurait essayé divers moyens et fait parler à sa mère et autres parents et même à un nommé Odet de TESTEMALLE, oncle de ladite fille... que ledit POILOUAUT aurait supplié que ladite fille lui fut donnée et que son oncle allât parler (de son projet) au père de ladite fille qui était en pays de Béart. POILOUAUT promettait faire plusieurs biens à ladite fille, cependant il fut refusé par lesdits mère et parents ».

« Ne se pouvant retirer de l'amour qu'il portait à ladite fille, POILOUAUT se serait adressé à elle en plusieurs fois qu'il l'aurait trouvée sur le chemin, allant dudit HINX à DAX (sous les ombrages de la côte de La Bamballe !!) et lui aurait tenu propos de son dit amour et icelle sollicité de l'aimer ; à quoi ladite fille se serait facilement condescendue et (aurait) libéralement promis audit POILOUAUT... faire ce qu'il voudrait ».

Fort de cette promesse inconsidérée de Marie, l'imprudent Bertrand, seigneur de HINX, met sur pied un projet audacieux d'enlèvement de Marie et trouve du renfort : son frère bâtard, un nommé Nault, et deux serviteurs Beirie et Ducos.

« Un jour du mois de juillet dudit an mil cinq cent cinquante, POILOUAUT, ayant avec lui ses assistants, serait allé en la maison du père de ladite fille et craignant d'être vus auraient passé par derrière et du long de quelques haies, étant près de ladite maison devant laquelle POILOUAUT aurait trouvé la mère de ladite fille et lui dit si elle ne lui voulait pas bailler ladite fille, laquelle lui fait réponse que non ».

« Et lors, parlant à ladite mère, (ils) seraient avec elle entrés en ladite maison et, étant en icelle, POILOUAUT alla droit à la porte d'une chambre en laquelle était ladite fille et icelle poussée et ouverte (la porte, bien sûr !), il prit ladite fille par le poing et la tira hors de la chambre ».

« Sur quoi, ladite fille feignant vouloir évader de ses mains commença à crier et ladite mère les aurait voulu empêcher de l'emmener, mais ledit Pierre NAULT l'aurait poussée et fait tomber par terre et après l'aurait tenue jusqu'à ce que ses complices eurent mis la fille hors de la maison et l'emmenèrent ».

« Laquelle (Marie), faisait semblant de pleurer et aller à regret jusqu'à ce qu'ils furent un peu loin de ladite maison qu'elle les suivit volontairement et sans force (de son plein gré) jusqu'au château de HINX ».

Durant environ vingt-quatre heures, Bertrand et Marie sont au château...

« Où étant dans la chambre dudit POILOUAUT, après avoir fait collation, l'aurait connue charnellement de son gré et consentement. Laquelle serait demeurée en ladite maison, faisant toujours bonne chère, jusqu'au lendemain après dîner... que les Officiers de ladite ville de DACQS seraient venus en ladite maison et prirent, en icelle, ladite Marie TESTEMALLE ».

Le baron de HINX, père du jeune seigneur, exige des explications sur la situation de son fils pris sur le fait.

« Voulant savoir que c'était, aurait demandé si elle avait couché avec son fils et s'il lui avait fait aucun mal ni déplaisir et si son fils l'avait violée et prise de force. A quoi ladite Marie TESTEMALLE aurait répondu qu'il ne lui avait été fait aucune chose outre son gré et consentement et qu'elle ne voulait bien... ».

« De sorte que sa mère, son oncle et autres parents, ayant entendu le tout avoir été fait du vouloir et du consentement de cette fille, aurait accordé d'appointer (de s'accorder amiablement en justice) avec ledit POILOUAUT ».

Mais la justice a suivi son cours... malgré l'arrangement amiable, Bertrand de POILOUAUT et ses complices sont condamnés par les juges royaux.

« Lesdits POILOUAUT et BEIRIE ont été condamnés, par contumace, savoir ledit POILOUAUT à souffrir mort et ledit BEIRIE à être fustigé et ledit DUCOS, prisonnier, aussi à souffrir mort et en quelques amendes pécuniaires, tant envers nous que partie civile ».

Avant l'arrivée à HINX des policiers dacquois, BEIRIE et POILOUAUT avaient pris la poudre d'escampette. Seul DUCOS avait été arrêté, emprisonné à DAX, transféré à BORDEAUX, jugé. De leur côté, Bertrand de POILOUAUT et son compagnon BEIRIE se déclarent « prisonniers volontaires à la prison de DAX » pour pouvoir réclamer leur liberté ; ce qu'ils s'empressent de faire en sollicitant du monarque tout puissant une lettre de rémission de leurs violences. C'est en mars 1551 que le roi HENRI II signe à CHALONS un document accordant le pardon royal.

L'affaire s'est bien terminée pour nos héros, mais espérons que Bertrand, le jeune seigneur de HINX, a su dorénavant contenir sa folle passion.

(Nous avons relevé les textes originaux de cette affaire dans un article de M. Ch. LAFARGUE publié dans le Bulletin de la Société de Borda).



Le Château de Hinx au XVI^e siècle, d'après une gravure d'époque.